



MARSEILLE

20 AVR. 2010 002850 RA/CM

MAIRIE 11<sup>e</sup> - 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
6<sup>e</sup> SECTEUR  
LE MAIRE

Monsieur Eugène CASELLI  
Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Monsieur le Président,

La Ville de Marseille a décidé de procéder à une nouvelle modification (18<sup>ème</sup>) de son Plan Local d'Urbanisme et vous a mandaté pour instruire cette procédure.

Si la plupart des modifications proposées sont des régularisations de situation et n'appellent pas de ma part de remarque particulière, il n'en est pas de même pour la modification Page 10 - Planche 67A qui concerne la propriété dite de « La DENISE », sise au cœur des quartiers de la Valentine, des Accates et Quatre Saisons, d'une surface de 5 hectares.

En effet, il est demandé par cette modification de faire passer le COS de 0,20 à un coefficient de 0,40, soit de doubler la constructibilité de cette parcelle et d'avoir non pas 10 000 m<sup>2</sup> de plancher à construire mais 20 000 m<sup>2</sup> de bétonnage dans le dernier poumon vert de ces quartiers.

Par la présente, je veux vous signifier mon opposition à cette demande.

J'exprime en cela la volonté de la quasi-totalité de la population de mon canton des TROIS LUCS - LA VALENTINE.

Vous trouverez ci-joint les copies des courriers que j'ai fait parvenir au Maire de Marseille pour lui demander de retirer cette proposition de la 18<sup>ème</sup> modification du PLU de Marseille.

En tant que Président de M.P.M. et élu Marseillais, je vous demande d'user de toute votre autorité pour annuler cette demande qui va à l'encontre d'une qualité de vie partagée avec nos concitoyens.

Dans l'attente de connaître votre position sur ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

*Merci de bien vouloir  
me recevoir en audience.*

Robert ASSANTE

MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
CONSEILLER GENERAL  
DEPUTE Suppléant